

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

521^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 9 janvier 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Sont absents : M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2017.01.001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016, 19 h
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016, 19 h 30
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016
7. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016, 19 h
8. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016, 19 h 30

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de décembre 2016

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1. Demande de remboursement de taxes pour l'aqueduc perçu en trop
 - 2.2. Mobilisation sur le bois de sciage – Appui à la FQM
3. Contribution aux organismes pour 2017
4. ADMQ – Renouvellement de l'adhésion
5. RIM – Renouvellement de l'adhésion
6. FQM – Renouvellement de l'adhésion
7. AQLM – Renouvellement de l'adhésion
8. AQUAIRS – Renouvellement de l'adhésion
9. Emploi Été Canada – Mandat à la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire
10. Plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée – Approbation et adoption du plan
11. Partenariat pour le recyclage des produits électroniques – Ratification de l'entente et autorisation au directeur général
12. Formation AQLP – Comment optimiser l'ensemble des opérations de votre aréna afin de réduire vos coûts, d'améliorer les services et votre performance environnementale – Autorisation de la dépense
13. Association régionale de camping et caravaning de la Mauricie – Ratification de l'entente
14. Programme d'infrastructures Québec–Municipalités – Addenda no 1 au protocole d'entente – Ratification et autorisation au directeur général
15. SDE – Protocole d'entente – Ratification et autorisation de signature
16. Formation FQM – Passage du SOMAE du MAMOT au SOMAEU du MDDELCC – Autorisation de la dépense
17. Achat d'un détecteur de précision avec la Municipalité de Batiscan – Autorisation de la dépense
18. Augmentation salariale annuelle du directeur général – Résolution
19. Allocation automobile pour le directeur général – Résolution
20. MMQ – Formation Organisation d'événements populaires – Autorisation de la dépense
21. PG Solutions – Formation T4 et T4A et Relevé 1 – Autorisation de la dépense
22. Projet Quai – Demande de certificat d'autorisation – Autorisation de signature et de dépense

D. Contrat et appels d'offres

1. PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien
2. PG Solutions – Module transmission de paye – Adhésion et activation
3. PG Solutions – MegaGest finances – Ajout d'une licence et activation
4. Bulletin des Chenaux – Reconduction du contrat de diffusion
5. Collecte des conteneurs – Octroi du contrat

E. Avis de motion

1. Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre une dérogation en zone inondable
2. Règlement fixant la rémunération et traitement des élus
3. Règlement modifiant le règlement de zonage en vue de permettre l'usage «Résidence de tourisme» dans la zone 164-R

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2016-363 décrétant une dépense de 675 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville – Résolution précisant la source de financement de la dépense

G. Sécurité publique

1. Souper de Noël des employés du service de protection incendie

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Période de question portant sur la demande de dérogation mineure numéro 16-06 – Lot 4 176 586 et 5 074 222 – Permettre de diminuer la largeur d'une rue locale de 15 mètres à 12 mètres sur le lot 4 176 586 et permettre l'érection d'un bâtiment accessoire de type «garage» ne pouvant respecter la marge avant d'une cour latérale sur rue tel que prescrit par l'article 7.8 du règlement de zonage 2008-262 sur le lot 5 074 222
2. Demande de dérogation mineure numéro 16-06 – Lots 4 176 586 et 5 074 222 – Permettre de diminuer la largeur d'une rue locale de 15 mètres à 12 mètres sur le lot 4 176 586 et permettre l'érection d'un bâtiment accessoire de type «garage» ne pouvant respecter la marge avant d'une cour latérale sur rue tel que prescrit par l'article 7.8 du règlement de zonage 2008-262 sur le lot 5 074 222
3. Période de question portant sur la demande de dérogation mineure 16-07 – Lots 4 175 512, 4 811 906 et 4 811 907 – Permettre d'agrandir une zone bénéficiant d'un droit acquis à des fins d'entreposage de cabanes à pêche dans la zone 128-ZR en dérogation du règlement de zonage 2008-262
4. Demande de dérogation mineure 16-07 – Lots 4 175 512, 4 811 906 et 4 811 907 – Permettre d'agrandir une zone bénéficiant d'un droit acquis à des fins d'entreposage de cabanes à pêche dans la zone 128-ZR en dérogation du règlement de zonage 2008-262

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Adam Perreault et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017.01.003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016, 19 H

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016, 19 h, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017.01.004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016, 19 H 30

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016, 19 h 30, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

- Montée de l'Enseigne – Transmission à la commission de toponymie.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016, 19 H

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016, 19 H 30

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2017.01.005

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 102 436,73 \$.

Liste des comptes payés	3 597,93 \$;
Liste des comptes à payer	16 994,88 \$;
Liste des salaires (6 semaines)	81 843,92 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Les encaissements du mois de décembre sont de 58 376,30 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

Aucune question.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2016.

2017.01.006

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES POUR L'AQUEDUC PERÇU EN TROP

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 175 652 ne sont pas desservies par le réseau d'aqueduc de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors de la révision cadastrale en 2012, la taxe pour l'usage du réseau s'est ajoutée alors que cette propriété n'avait jamais payé pour ce service;

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité est de considérer les trois (3) dernières années en matière de taxation et que la demande de remboursement est pour une période de cinq (5) ans;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de rembourser la somme perçue en trop pour les frais d'aqueduc des trois (3) dernières années aux propriétaires du lot 4 175 652 soit une somme de 695 \$.

Adoptée.

2017.01.007

MOBILISATION SUR LE BOIS DE SCIAGE – APPUI À LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a été interpellée par le gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de transmettre aux ministres des Ressources naturelles et du Commerce international du Canada une lettre faisant part des préoccupations des municipalités québécoises face au dossier du bois de sciage et de mettre en copie conforme le député de Saint-

Maurice/Champlain, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec et au président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

2017.01.008

CONTRIBUTION AUX ORGANISMES POUR 2017

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget pour l'année 2017, des sommes ont été retenues pour le versement de contributions financières aux organismes;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder au versement des contributions financières suivantes suite à l'obtention des documents et informations requises selon les montants suivants :

Compte 02 59000 970

- Centre d'action bénévole des Riverains 500 \$;
- C.J.S. – Formation et assurances 500 \$;
- Fonds communautaire des Chenaux 200 \$;
- Foyer de La Pérade 100 \$;
- Buisson ardent 500 \$;
- Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade 400 \$;
- Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Spectacle culturel 500 \$;

Compte 02 62200 959

- Association des pourvoyeurs 8 000 \$;
- Association des pourvoyeurs – projet spécial 12 000 \$;
- Symposium de peinture 1 500 \$;
- Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade 695 \$;
- Valorisation du Chemin du Roy 5 000 \$;
- Bureau d'information touristique 15 000 \$;

Compte 02 62101 959

- Société de développement économique (SDE) 28 000 \$;

Compte 02 70190 959

- Politique familiale 7 500 \$;

Compte 02 70251 959

- Société du site Madeleine de Verchères – Entente et journées de la culture 14 000 \$;

Compte 02 70150 959

- Équipe jeunesse balle-molle 1 040 \$;

Compte 02 70190 494

- Hockey mineur et CPA 15 000 \$;

Compte 02 70154 959

- Association de soccer des Chenaux 1 360 \$.

Adoptée.

2017.01.009

ADMQ – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise de payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) un montant de 793,00 \$, avant

toutes taxes applicables, représentant les cotisations annuelles 2017, incluant les assurances, pour le directeur général.

Adoptée.

2017.01.010 **RIM – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte de procéder au renouvellement de son adhésion au Réseau d'information municipale (RIM) pour l'année 2017 et accepte de procéder au paiement de l'abonnement annuel 2017 au montant de 275,00 \$ avant toutes taxes applicables;

Adoptée.

2017.01.011 **FQM – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et au fonds de défense, pour l'année 2017, au montant de 2 001,92 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2017.01.012 **AQLM – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour l'année 2017 au montant de 305,52 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2017.01.013 **AQUAIRS – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de l'Association québécoise des arénas et des installations sportives et récréatives (AQUAIRS) pour l'année 2017 au montant de 235,00 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2017.01.014 **EMPLOI ÉTÉ CANADA – MANDAT À LA TECHNICIENNE EN LOISIRS, VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2017* en vue de l'obtention de trois (4) postes subventionnés;

QUE madame Joanie M. Dion, technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire, soit autorisée au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à signer tout document concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée.

2017.01.015

PLAN D'INTERVENTION AQUEDUC, ÉGOUT SANITAIRE, ÉGOUT PLUVIAL ET CHAUSSÉE – APPROBATION ET ADOPTION DU PLAN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se doter d'un *Plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée* afin de respecter les normes émises par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'approuver et d'adopter le *Plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée* tel que déposé par la firme Génicité sous le numéro de projet P16-1077-00.

Adoptée.

2017.01.016

PARTENARIAT POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES – RATIFICATION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a émis le souhait de mettre en place un projet en vue de sensibiliser les citoyens à recycler afin de réduire les coûts reliés à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques propose à la municipalité un projet d'entente en vue de l'installation et de la récupération d'un conteneur pour les produits électroniques sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer le protocole de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques.

Adoptée.

2017.01.017

FORMATION AQLP – COMMENT OPTIMISER L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE VOTRE ARÉNA AFIN DE RÉDUIRE VOS COÛTS, D'AMÉLIORER LES SERVICES ET VOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réduire les coûts d'opération de l'aréna, améliorer les services et notre performance environnementale;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription, au montant de 250 \$ par personne avant toutes taxes applicables, et les dépenses afférentes pour la participation du directeur général, à la formation « Comment optimiser l'ensemble des opérations de votre aréna afin de réduire vos coûts, d'améliorer les services et votre performance environnementale » offerte par l'Association québécoise du loisir public, qui se tiendra à Drummondville, le 14 mars 2017.

Adoptée.

2017.01.018

ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET CARAVANING DE LA MAURICIE – RATIFICATION DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de camping et caravaning de la Mauricie souhaite inviter ses membres à participer aux « Fêtes champêtres du 350^e anniversaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite recevoir les membres de l'association;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec l'Association régionale de camping et de caravanning de la Mauricie en vue d'offrir des espaces de stationnement pour 100 roulettes, dont 50 avec électricité et l'accès au bloc sanitaire du centre récréatif pour la période du 17 août au 20 août 2017 et ce pour un coût de 1 500 \$ taxes incluses.

Adoptée.

2017.01.019

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS –
ADDENDA NO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE – RATIFICATION ET
AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE la grève des juristes du gouvernement du Québec retarde l'approbation du règlement d'emprunt pour les travaux d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole signé dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – entente numéro 555085 – les travaux devaient être complétés pour le 30 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire consent à allonger le délai pour la fin des travaux au 31 octobre 2017;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse à signer l'addenda numéro 1 au protocole d'entente signé dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités portant le numéro de dossier 555085.

Adoptée.

2017.01.020

**SDE – PROTOCOLE D'ENTENTE – RATIFICATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique La Pérade a pour mandat le développement économique de la communauté et l'animation du milieu des affaires de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a toujours endossé les objectifs de la société visant à favoriser la croissance de son développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la société permet à la municipalité de se doter d'outils et de moyens pour favoriser cette croissance économique et que la société possède toute l'expertise requise pour répondre aux attentes en matière de développement industriel, commercial et économique;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent qu'il est essentiel de mettre les conditions de leur relation par écrit sous la forme d'un protocole d'entente;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le protocole d'entente entre la Société de développement économique La Pérade et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour l'année 2017.

Adoptée.

2017.01.021

FORMATION FQM – PASSAGE DU SOMAE DU MAMOT AU SOMAEU DU MDDELCC – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) transfère au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) la gestion du suivi des ouvrages municipaux des eaux usées et que ce transfert modifie les modalités de suivis;

CONSIDÉRANT QU'il est important que les fonctionnaires municipaux prennent connaissance des changements dans les rapports à fournir au MDDELCC;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription, au montant de 45 \$ avant toutes taxes applicables, pour l'inscription de l'agente de bureau, à la formation Web « Fin des activités SOMAE du MAMOT et déploiement du système SOMAEU du MDDELCC » qui se tiendra le 12 janvier 2017.

Adoptée.

2017.01.022

ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE PRÉCISION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques années, le conseil municipal de la municipalité de Batiscan et le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ont décidé de se munir d'un localisateur de câbles et de conduites nécessaire aux opérations de chacun de leur service de voirie locale respectif;

CONSIDÉRANT QUE les susdites municipalités ont conclu une entente visant à partager les frais d'Acquisition de cet appareil dans une proportion de 50 % pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suite à une vérification du susdit appareil, il a été noté que son efficacité est révolue en raison de la dégradation de ses composantes endommagées par l'usure, le rendant pratiquement inutilisable et nécessitant son remplacement;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de procéder au remplacement de cet équipement indispensable aux opérations de recherches de câbles enfouis et des conduites d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stelem a, en date du 1^{er} novembre 2016, soumis un devis pour fournir un localisateur de câbles et de conduites d'eau de marque Radio détection, modèle RD7100 TL comprenant tous les accessoires et les options, pour un montant de 6 260 \$ avant toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités sont disposées à en faire l'acquisition et de se partager les coûts de cet équipement dans une proportion de 50 % du coût pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil sera localisé au garage municipal de Sainte-Anne-de-la-Pérade et que ce dernier sera accessible en tout temps pour le personnel de la voirie locale de Batiscan;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte et autorise la conclusion de l'entente intervenue avec la municipalité de Batiscan concernant le partage de l'achat d'un nouveau localisateur de câbles et de conduite d'eau,

que la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pérade procède à l'achat du nouveau localisateur de câbles et conduites d'eau de marque Radio détection, modèle RD7100 TL comprenant tous les accessoires et les options telles que décrite dans la soumission transmise le 1^{er} novembre 2016 pour un montant de 6 260 \$ avant toutes taxes applicables, que cette dépense soit financée au prorata de 50 % par chacune des municipalités et que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée.

2017.01.023

AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt du budget, un ajustement salarial de 2,5 % a été prévu pour le directeur général soit le même que celui des employés syndiqués de la municipalité;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'octroyer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, une augmentation salariale de 2,5 % au directeur général de la municipalité.

Adoptée.

2017.01.024

ALLOCATION AUTOMOBILE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL – RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit, dans le cadre de ses fonctions se déplacer régulièrement sur le territoire de la municipalité afin de vaquer à ses tâches;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 75 \$ par mois, au directeur général de la municipalité, pour ses déplacements sur le territoire de la municipalité dans le cadre de ses fonctions et que les dispositions du règlement 2015-344 concernant les frais de représentations et de déplacement des élus municipaux et des employés s'appliquent pour ses déplacements hors le territoire de la municipalité.

Adoptée.

2017.01.025

MMQ – FORMATION ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS POPULAIRES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage la formation continue de ses employés;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription sans frais, et les dépenses afférentes pour la participation du directeur général et de la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire, à la formation «Organisation d'événements populaires» offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec, qui se tiendra à Portneuf, le 1^{er} février 2017.

Adoptée.

2017.01.026

PG SOLUTIONS – FORMATION T4 ET T4A ET RELEVÉ 1 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage la formation continue de ses employés;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription, au montant de 171 \$ avant toutes taxes applicables, pour l'inscription de l'adjointe administrative, à la formation Web « T4, T4A et Relevé 1 », offerte par PG Solutions.

Adoptée.

2017.01.027

**PROJET QUAI – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à mettre en place un projet de quai public avec l'Association des pourvoyeurs;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser le projet, ce dernier doit faire l'objet d'un « Certificat d'autorisation » (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer tout document en vue de l'obtention des autorisations nécessaires de tout ministère dans le cadre de ce projet et d'autoriser une dépense de 654 \$ pour la demande de certificat d'autorisation du MDDELCC.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2017.01.028

PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les logiciels de la suite PG Solutions pour sa gestion comptable;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 6 560 \$, avant toutes taxes applicables, pour le contrat annuel 2017, d'entretien et de soutien de la suite PG Solutions.

Adoptée.

2017.01.029

**PG SOLUTIONS – MODULE TRANSMISSION DE PAYE – ADHÉSION
ET ACTIVATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le module de paye de la suite PG Solutions;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la municipalité paye pour l'utilisation du module de dépôt des payes des employés et élus avec Desjardins et que ce dernier ne permet le dépôt que dans des comptes de cette institution financière;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'adhérer au module de télétransmission des payes de PG Solutions au montant de 1 405 \$, avant toutes taxes applicables, comprenant le progiciel, l'activation, la formation et l'entretien et soutien annuel.

Adoptée.

2017.01.030

**PG SOLUTIONS – MEGAGEST FINANCES – AJOUT D'UNE
LICENCE ET ACTIVATION**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit régulièrement consulter les données comptables de la municipalité;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 1 195 \$, avant toutes taxes applicables, pour l'achat d'une licence Power builder, d'une Plateforme de base AccèsCité, pour l'installation, l'activation, l'entretien et le soutien annuel sur le poste de travail du directeur général.

Adoptée.

2017.01.031

BULLETIN DES CHENAUX – RECONDUCTION DU CONTRAT DE DIFFUSION

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse à signer le contrat de diffusion entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et le Bulletin Des Chenaux au montant de 700 \$.

Adoptée.

2017.01.032

COLLECTE DES CONTENEURS – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC va cesser la collecte des conteneurs à déchets à compter du 1^{er} mars 2017 sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité loue actuellement six (6) conteneurs de la firme Matrec pour ses besoins soit, deux (2) conteneurs de deux (2) verges cubes, deux (2) conteneurs de quatre (4) verges cubes et deux (2) conteneurs de six (6) verges cubes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Matrec est disposée à en faire la collecte hebdomadaire;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer l'entente de collecte hebdomadaire de nos six (6) conteneurs avec la firme Matrec, une société de GFL, au coût de 75 \$, avant toutes taxes applicables, par mois par conteneur de deux (2) verges cubes, de 97 \$, avant toutes taxes applicables, par mois par conteneur de quatre (4) verges cubes, de 127 \$, avant toutes taxes applicables par mois pour les conteneurs de six (6) verges cubes ainsi que les frais de redevance gouvernementale et de surcharge d'essence et ce, à compter du 1^{er} mars 2017.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE

Le conseiller Richard Cossette donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre une dérogation en zone inondable.

RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET TRAITEMENT DES ÉLUS

Conformément à l'article huit (8) de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* le conseiller Adam Perreault donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement fixant la rémunération et le traitement des élus. Il est fait mention de la rémunération proposée pour les postes de maire et de conseiller, du fait que la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la loi, de l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 conformément au sixième aliéna de l'article 2 et fait mention de la rémunération du maire suppléant en cas de remplacement du maire en cas d'incapacité.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE EN VUE DE PERMETTRE L'USAGE «RÉSIDENCE DE TOURISME» DANS LA ZONE 164-R

La conseillère Nancy Benoît donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage en vue de permettre l'usage « Résidence de tourisme » dans la zone 164-R.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2017.01.033

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-363 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 675 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT, LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – RÉOLUTION PRÉCISANT LA SOURCE DE FINANCEMENT DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande à la Municipalité l'adoption d'une résolution précisant, à l'article 3 du règlement 2016-363 décrétant une dépense de 675 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville, la source de financement de la dépense;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de modifier le titre du Règlement 2016-363 ainsi que l'article 3 de ce règlement comme suit :

Titre : « Règlement numéro 2016-363 décrétant une dépense de 675 000 \$ et un emprunt de 533 796 \$ pour l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville ».

L'article 3 est modifié par le suivant :

« ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000 \$ sur une période de 20 ans. Le solde résiduel de la dépense sera payé à même les surplus non affectés disponibles de la municipalité. »

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017.01.034

SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accorder un montant maximum de 35 \$ pour chacun des 22 pompiers volontaires présents pour leur souper des fêtes.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PÉRIODE DE QUESTION PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 16-06 – LOT 4 176 586 ET 5 074 222 – PERMETTRE DE DIMINUER LA LARGEUR D'UNE RUE LOCALE DE 15 MÈTRES À 12 MÈTRES SUR LE LOT 4 176 586 ET PERMETTRE L'ÉRECTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE «GARAGE» NE POUVANT RESPECTER LA MARGE AVANT D'UNE COUR LATÉRALE SUR RUE TEL QUE PRESCRIT PAR L'ARTICLE 7.8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262 SUR LE LOT 5 074 222

- Le directeur général expose le dossier aux personnes présentes et fait rapport de la position du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans le dossier;
- Des citoyens posent des questions concernant la demande de dérogation mineure et l'impact de ces dernières.

2017.01.035

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 16-06 – LOTS 4 176 586 ET 5 074 222 – PERMETTRE DE DIMINUER LA LARGEUR D'UNE RUE LOCALE DE 15 MÈTRES À 12 MÈTRES SUR LE LOT 4 176 586 ET PERMETTRE L'ÉRECTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE «GARAGE» NE POUVANT RESPECTER LA MARGE AVANT D'UNE COUR LATÉRALE SUR RUE TEL QUE PRESCRIT PAR L'ARTICLE 7.8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262 SUR LE LOT 5 074 222

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable à la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour effet le morcellement d'un lot ayant pour fonction d'être une voie de circulation (rue) et en réduirait la largeur à douze (12) mètres sur une partie de ce lot alors que la norme de quinze (15) mètres serait respectée sur l'ensemble restant du tracé proposé pour cette voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire peut être localisé sur le terrain sans créer de préjudice au propriétaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 16-07 – LOTS 4 175 512, 4 811 906 ET 4 811 907 – PERMETTRE D'AGRANDIR UNE ZONE BÉNÉFICIAIRE D'UN DROIT ACQUIS À DES FINS D'ENTREPOSAGE DE CABANES À PÊCHE DANS LA ZONE 128-ZR EN DÉROGATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262

- Le directeur général expose le dossier aux personnes présentes et fait rapport de la position du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans le dossier;
- Des citoyens posent des questions concernant la demande de dérogation mineure et du zonage de l'emplacement et des usages permis.

2017.01.036

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 16-07 – LOTS 4 175 512, 4 811 906 ET 4 811 907 – PERMETTRE D'AGRANDIR UNE ZONE BÉNÉFICIAIRE D'UN DROIT ACQUIS À DES FINS D'ENTREPOSAGE DE CABANES À PÊCHE DANS LA ZONE 128-ZR EN DÉROGATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262

CONSIDÉRANT QUE malgré que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le terrain pour lequel la demande de dérogation a un potentiel de développement domiciliaire qui reste à vérifier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne veut pas soustraire au développement un terrain qui pourrait servir à des fins d'habitations;

Pour ces motifs, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

Aucun point.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Demande d'explication concernant le règlement modifiant le règlement de zonage proposé par la MRC;
- Demande d'explication concernant la demande de remboursement de la taxe d'eau;
- Nature du travail des employés d'été.

RAPPORT DES COMITÉS

- 350^e – Soirée d'ouverture du 31 décembre 2016.

2017.01.037

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 34.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse